

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association
générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 19 Avril-Mai 2001

Rebond Productivisme...

nous sommes tous excédés, bien sûr, par les sentences de nombreux grands médias à l'encontre de l'agriculture. Quel productivisme... médiatique! Comment qualifier autrement ce ressassement d'affirmations stéréotypées, cette méconnaissance de réalités élémentaires? N'en restons pas là pour autant. Ces médias ne font que surfer sur l'opinion. Profondément, diverses enquêtes le montrent, les citadins – par ignorance, par idéalisation... – ont une conception de l'agriculture bien différente de la nôtre. Par chance, cependant, ils regrettent tout aussi profondément leur éloignement du monde agricole. Alors, profitons-en et ouvrons-leur les yeux. Personne ne le fera pour nous. C'est une mission fondamentale que les instances professionnelles doivent organiser et que chaque agriculteur doit poursuivre.

■ **Henri de BENOIST**
Président de l'AGPB



Illustration Chaunu

TENDANCES

Compensations 2001 : détourner le tir

Une diminution des compensations 2001 pour financer les mesures contre la crise bovine? Pas d'accord et pas joué d'avance.

En vue d'éviter à l'Europe des débordements budgétaires pour cause de crise bovine, certains, ministre français de l'Agriculture en tête, évoquent une amputation des compensa-

tions qui seront versées aux exploitations de grandes cultures en 2001.

Sur le principe, tout condamne cette idée, évidemment. N'étant pas responsables de la crise de la vache folle, les agriculteurs n'ont en aucune manière à en supporter financièrement les conséquences.

Suite page 2

Compensations 2001 : détourner le tir

Suite de la page 1

À examiner l'affaire de plus près, il y a également matière à redire.

D'abord, le dépassement des plafonds impartis au budget agricole européen par Agenda 2000 n'est pas joué d'avance. Si les hypothèses de la Commission européenne sont avérées – par exemple, diminution de la consommation de viande bovine finalement contenue à -12% et assainissement du marché grâce aux mesures d'abattage –, les

dépenses supplémentaires liées à la crise pourraient tenir dans le plafond. Tout cela demande bien sûr confirmation, d'autant que, par ailleurs, la fièvre aphteuse génère de nouvelles incertitudes sur le plan financier. Nul ne peut dire encore

ce que coûtera au budget européen cette épidémie, non seulement au titre des dépenses sanitaires, mais encore en stockage public de produits dont divers embargos empêcheraient l'exportation.

L'idée d'une amputation des compensations 2001 se heurte ensuite à un obstacle juridique. Jusqu'ici, il a toujours été reconnu que les règles en cours avant les semis, sur la foi desquelles l'exploitant a déterminé son assolement, ne pouvaient plus être changées une fois la récolte en terre.

Il va falloir maintenant détourner le tir en faisant valoir tous ces éléments. Les premières discussions sur le prochain budget de l'UE commencent en effet en avril et c'est sur ce budget, qui entrera en application le 10 octobre 2001, que seront versées les compensations de cette année...

La récolte
en terre,
les règles
ne doivent
plus changer

Actions

Conseil d'État : du nouveau sur la modulation

Dans la première quinzaine de février, le ministère de l'Agriculture a fini par transmettre au Conseil d'État son « mémoire en défense » (argumentaire) contre les 13 recours en annulation du décret instituant la modulation. Sur bien des points, ce mémoire apparaît peu consistant, comme se sont attachées à le faire ressortir l'AGPB, l'AGPM et la FOP dans le « mémoire en réplique » (contre-argumentaire) qu'elles ont fait parvenir à la fin mars au Conseil d'État.

Président de droit du Conseil d'État, le Premier ministre lui a demandé de le tenir informé de l'évolution de l'affaire. Est-ce le signe que la procédure pourrait s'accélérer? Espérons-le.

ENQUÊTE

Effets du blé sur l'effet de serre

De manière générale, les gouvernements et les chercheurs sont de plus en plus sensibles à l'intérêt des forêts et des cultures annuelles comme instruments potentiels de la réduction des gaz à effet de serre. Plusieurs spécialistes viendront d'ailleurs apporter leur témoignage en la matière au prochain congrès de l'AGPB, à Deauville (les 20 et 21 juin 2001), lors d'un carrefour.

Les céréales peuvent contribuer de plusieurs manières à la lutte contre l'effet de serre. La plus connue, mais pas la seule, est leur utilisation comme carburants et combustibles (chauffage collectif et production d'électricité à partir de paille, par exemple).

D'après l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la carburation du bio-éthanol issu de 1 ha de blé génère 2,5 t de gaz carbonique (CO₂) de moins que celle d'un volume de produit pétrolier équivalent. La combustion de la paille de 1 ha de blé permet, quant à elle, d'économiser 3,8 t de CO₂. En combinant les deux voies, l'économie peut donc monter à 6,3 t. Enfin, dans le cas d'une combustion de la plante entière à des fins de chauffage – l'Union européenne s'apprête à autoriser la culture

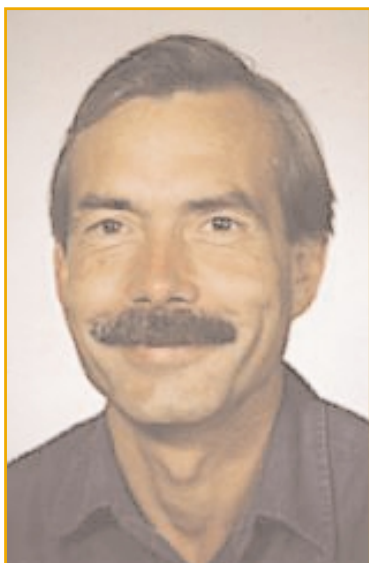
sur jachère pour ce type d'utilisation sur les exploitations mêmes –, l'économie s'élèverait à 12 t. Tous ces chiffres sont en « net » : le CO₂ généré par la fabrication des engrais et des autres intrants, par la culture du blé, la collecte, le transport et la transformation (éthanol) de la récolte est compté. À raisonner seulement en termes d'effet de serre, les produits pétroliers n'auraient plus guère de succès. Mais à 25 ou 30 \$ le baril, ils restent encore intéressants par rapport à des produits d'origine céréalière. La lutte contre l'effet de serre pourrait cependant changer la donne, en conduisant les gouvernements, d'une part, à imposer l'utilisation de produits non pétroliers dans les carburants et, d'autre part, à instituer des éco-taxes qui rééquilibreraient les prix entre énergies. ■



Unité de chauffage à base de paille pour logements HLM à Villeparisis (77)

Redevance azote : valoriser les bons comportements

Où en est la redevance azote, prévue pour 2003 par la loi sur l'eau en préparation ? Le point avec Patrice Nivet, président de la commission Environnement de l'AGPB



Patrice Nivet, agriculteur dans l'Indre, membre du bureau de l'AGPB

Quelle est la position de fond de l'AGPB sur le projet de redevance azote ?

Patrice Nivet : S'il est difficile de s'opposer à une pénalisation des mauvaises pratiques, il faut absolument éviter, en revanche, une taxation des agriculteurs qui travaillent correctement.

Ce n'était pas le cas lorsque, au départ, le gouvernement projetait une taxation des engrais azotés dès le premier kilo.

Y a-t-il eu vraiment évolution ? Pas assez encore. Le schéma envisagé maintenant consiste à taxer l'éventuel excédent, exprimé en kilos, de sorties d'azote de

l'exploitation par rapport aux entrées. L'exploitant établirait un bilan de ces entrées et sorties, sur la base d'une comptabilité matières. Un référentiel donnerait des teneurs en azote pour les entrées et les sorties, c'est-à-dire pour les engrais, fourrages, aliments du bétail, animaux, récoltes, etc. Et des abattements seraient pratiqués sur l'excédent -abattement à la base, abattement pour cultures intermédiaires... - avant application de la redevance.

Là où le bât blesse, c'est dans les modalités et les chiffres envisagés par le ministère de l'Environnement. S'ils devaient être conservés, même les agriculteurs qui travaillent bien risqueraient d'être taxés. Cela se vérifierait tout particulièrement dans les zones intermédiaires, où le pilotage de l'azote est encore plus délicat compte tenu de la faible profondeur de terre et de l'assolement colza-blé-orge.

Face à cela, que demande la profession ?

Le gouvernement doit permettre aux agriculteurs soucieux de protéger les nappes phréatiques d'échapper à la redevance sans qu'il leur en coûte trop techniquement. De manière générale, il faut qu'il accorde plus de valeur au comportement de l'exploitant. Il faut augmenter l'abattement à la base et l'abattement pour les cultures intermédiaires, qui

coûtent forcément. Il faut assimiler les repousses aux cultures intermédiaires, prendre en compte l'enfouissement des pailles, valoriser le recours aux méthodes Jubil et Ramsès et l'emploi du N-Tester.

Par ailleurs, il faut prendre en compte le bilan entrées-sorties sur plusieurs années pour éviter que les années à mauvais rendement, les producteurs subissent en plus la redevance.

En somme, les pouvoirs publics doivent montrer plus d'ouverture d'esprit et se garder de faire de la redevance azote une machine à faire rentrer de l'argent. Ce n'est pas en paupérisant à coup de taxes une agriculture déjà en plein désarroi qu'ils prépareront le mieux l'avenir pour l'environnement. ■

Le comportement après récoltes, facteur essentiel

Parmi de nombreuses expérimentations, deux séries de travaux menées en Champagne montrent combien, sauf pratiques inconsidérées, le lien entre l'azote employé et les nitrates est relatif.

En 1999 et 2000, plusieurs coopératives marnaises ont procédé de manière coordonnée à des mesures de reliquats après récolte sur diverses parcelles de blé. Les unes n'avaient reçu aucun apport d'azote, les autres 240 unités. À quelques unités près, les reliquats sont à peu près identiques dans les deux situations : ils s'élèvent à 40 unités environ.

Depuis 1990, des expérimentations sont conduites à Thibie, à l'ouest de Châlons-en-Champagne, par des organismes de la région, l'ITCF et l'INRA.

Il s'agit de mesurer, entre autres, l'impact de différentes pratiques sur les taux de nitrates de l'eau qui percole : fumure normale (méthode des bilans) ou réduite de 35 %, déchaumage intensif ou retardé, cultures intermédiaires ou non. Sur neuf ans, les résultats montrent que la réduction des fumures de 35 % limite peu les pertes d'azote, que le déchaumage intensif les accroît et que, globalement, les pratiques après récolte constituent le facteur le plus déterminant.

La toise financière d'Agenda 2000

Au-delà des évolutions de prix et de compensations, Agenda 2000 a également déterminé des évolutions budgétaires qui font de plus en plus sentir leurs effets.

1 Depuis Berlin, un budget agricole très strictement encadré

Le budget agricole de l'Union européenne (FEOGA) représente environ 45% du budget total des Quinze. Avant Agenda 2000, une règle limitait son taux d'augmentation annuel aux trois quarts du taux de la croissance économique des Quinze.

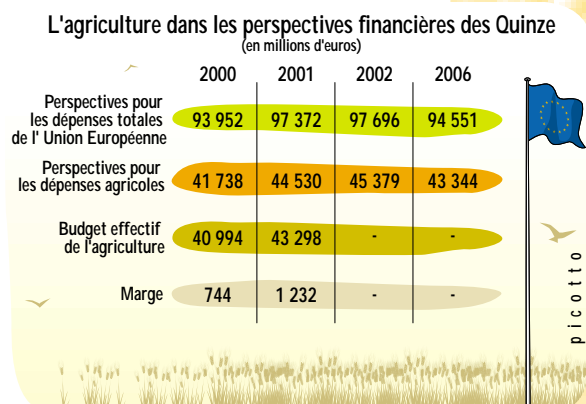
En adoptant Agenda 2000 à Berlin, soucieux de développer d'autres politiques que la PAC, mais peu désireux d'alimenter beaucoup plus les finances européennes, les États membres se sont attachés à encadrer strictement l'évolution du FEOGA, compte tenu de sa masse. Les «perspectives financières» imparties à l'agriculture –plafonds annuels de dépenses que doivent respecter les instances européennes quand elles arrêtent le budget ou le modifie– sont particulièrement sévères. D'autant plus qu'elles ne peuvent être modifiées qu'à l'unanimité des Quinze.

ment en être très proche. Et encore, la Commission n'aura eu à déboursier que modérément pour les exportations durant cette année budgétaire, compte tenu de la parité euro/dollar. Pour l'année budgétaire 2002 (16/10/2001-15/10/2002), la contrainte issue de la «perspective financière» apparaît comme très forte : il va falloir couvrir, d'une part, la majeure partie des dépenses entraînées par l'ESB et, d'autre part, celles liées à la fièvre aphteuse (voir rubrique Tendances). Aux niveaux où ont été fixées les perspectives financières, il ne reste que très peu de marge pour faire face à des crises de grande ampleur.

l'Union devrait avoir lieu en 2006. Or, au sommet de Berlin en 1999, les chefs d'État et de gouvernement ont arrêté les «perspectives financières» agricoles sans intégrer vraiment les dépenses supplémentaires que pourraient entraîner ces premières entrées, notamment sous forme de versement de compensations. Il est clair que l'application de la PAC à l'agriculture des PECO ne pourra se faire à données financières constantes. L'UE devra assumer ses choix.

3 Avec l'élargissement, les «perspectives financières» sont encore moins tenables à terme

L'entrée des premiers pays d'Europe de l'Est (PECO) dans



À votre écoute

Mme Brunel, Sarthe

Pourquoi s'acharner à exporter quand, en bonne partie, nos ventes de blé à l'étranger ne sont pas payées ?

Contrairement à une idée curieusement répandue, le blé que nous vendons hors de France est payé. C'est évident pour les 10 millions de tonnes achetées par les meuniers, les fabricants du bétail, etc. de l'UE.

C'est aussi le cas pour les 8 Mt de grains et farine vendues dans les pays en développement. De manière quasi-systématique, la cargaison ne part que si une banque se porte auparavant garante pour l'acheteur par lettre de crédit. Autre pratique possible, la souscription d'assurances spécifiques contre le défaut de solvabilité de l'acheteur, autant pour troubles politiques que pour raisons économiques.

Seule l'aide alimentaire –soit 32 000 tonnes– n'est pas, par définition, payée par ses destinataires. Elle est prise en charge par les budgets français ou européen.

2 Désormais les marges substantantes sont très réduites pour faire face à des crises de grande ampleur

En 2000, avec un budget agricole voté à 40,944 milliards d'euros, il restait encore une marge de 0,744 milliard par rapport à la «perspective financière». Avec la crise bovine en revanche, le budget 2001, initialement adopté avec des prévisions de dépenses inférieures de 1,232 milliard d'euros à la «perspective financière», devrait finale-